



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **10 août 2021** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Poste vacant  
Siège #3 - France Loignon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2021-08-94**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1** - Séance ordinaire du 6 juillet 2021
  - 3.2** - Séance extraordinaire du 22 juillet 2021
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
  - 5.2** - Embauche d'un employé à la voirie
  - 5.3** - Contrat de déneigement 2021-2022 routes MTQ
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

- 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
  - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 9.2 - Adoption de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action
  - 9.3 - Réalisation d'un terrain de pétanque - Espace MUNI
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 10.2 - Émission des permis et certificats
  - 10.3 - Modification de l'orientation préliminaire CPTAQ
    - 10.3.1 - Développement résidentiel - Aménagement des terrains
  - 10.4 - Modification du schéma d'aménagement
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 13.1 - Système de caméras
- 14 - LÉGISLATION
  - 14.1 - Demande de dérogation mineure - Lot 6 456 178
  - 14.2 - Signature documents notariés - Lot 3 123 702 - Samson, Larivière, Bolduc Notaires
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-08-95**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

**2021-08-96**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 22 juillet 2021**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

#### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

##### **5 - VOIRIE**

###### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**2021-08-97**

###### **5.2 - Embauche d'un employé à la voirie**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philibert a besoin de main-d'oeuvre à l'occasion pour effectuer divers travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Robert Morissette comme employé à la voirie afin d'aider/assister l'inspecteur municipal dans ses tâches.

**2021-08-98**

###### **5.3 - Contrat de déneigement 2021-2022 routes MTQ**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philibert a demandé à l'entreprise R. Boucher et Fils Inc. un prix pour le déneigement et l'entretien des chemins qui sont sous la responsabilité du MTMDET sur une longueur totale de 16,649 kilomètres;

CONSIDÉRANT que l'offre de service est d'une durée d'un an, soit pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, par son règlement de gestion contractuelle, octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le prix soumissionné de 90 438.46 \$ plus taxes applicables pour le déneigement et l'entretien des chemins du MTMDET d'une longueur totale de 16,649 kilomètres pour la saison 2021-2022.

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

#### **8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ**

##### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

##### **8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

#### **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

2021-08-99

**9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

**9.2 - Adoption de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action**

OBJET : Adoption de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Philibert fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective;

CONSIDÉRANT que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

OBJET : Adoption du plan d'action de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Philibert fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles;

CONSIDÉRANT que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Gilbert, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification

pour les cinq prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

### **9.3 - Réalisation d'un terrain de pétanque - Espace MUNI**

Financement accordé de 4300.00\$ par Espace Muni pour la réalisation d'un terrain de pétanque.

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **10.2 - Émission des permis et certificats**

### **10.3 - Modification de l'orientation préliminaire CPTAQ**

#### **10.3.1 - Développement résidentiel - Aménagement des terrains**

**2021-08-100**

#### **10.4 - Modification du schéma d'aménagement**

Il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander la modification du schéma d'aménagement afin d'y ajouter l'agrandissement projeté du périmètre urbain.

## **11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2021-08-101**

### **12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 40 063.96 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 28 178.02 \$
- Salaires nets versés 8 914.23 \$
- Remises d'employeur 2 971.71 \$
- Total 40 063.96 \$

Administration : chèque no. C2100104 à C2100124, L2100037 à L2100042, V2027 à V2032

Salaires : chèque no. D2100063 à D2100082, P2100004 À 2100005

## **13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1 - Système de caméras**

## **14 - LÉGISLATION**

**2021-08-102**

### **14.1 - Demande de dérogation mineure - Lot 6 456 178**

CONSIDÉRANT que tous les membres du CCU ont pris connaissance des documents fournis par les demandeurs, soit la Ferme Vilda Inc.;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de régulariser la largeur du lot 6 456 178 qui n'a que 10,11 mètres lorsque la norme est de 50 mètres de façade selon l'article 3.2.1 du règlement de lotissement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU en sont venus à la conclusion et reconnaissent qu'accepter cette demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte au voisinage;

PAR CONSÉQUENT, le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure de la Ferme Vilda et de régulariser la largeur du lot 6 456 178 malgré que cette largeur n'est que de 10.11 mètres en façade.

Proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**2021-08-103**

**14.2 - Signature documents notariés - Lot 3 123 702 - Samson, Larivière, Bolduc Notaires**

CONSIDÉRANT une décision du conseil municipal d'acquérir un immeuble en périmètre urbain, soit le lot 3 123 702 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est disposée à être propriétaire dudit lot pour un montant de 30 000.00\$ plus taxes applicables, s'il y a lieu;

CONDISÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée entre les 2 parties;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un surplus accumulé et que le conseil peut décider d'affecter ce montant à même le surplus accumulé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité donne le mandat de la préparation des documents notariés à Samson, Larivière, Bolduc Notaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents notariés pour l'achat du lot 3 123 702 du cadastre du Québec pour un montant de 30 000.00\$ plus taxes applicables, s'il y a lieu et affecter ce montant à même le surplus accumulé.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - VARIA**

**2021-08-104**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h15

---

François Morin, maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.